

Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA) « Intensif »

Pendant 1 semaine (vacances scolaires d'octobre et/ou de février), formez-vous et devenez Surveillant Sauveteur Aquatique en assurant des missions de surveillance et de sauvetage dans des lieux de baignade d'accès gratuit (lac, océan, mer) ainsi que dans les établissements à accès payant (piscine, camping,...)
Cette formation et ce certificat de compétences remplace le diplôme du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Public concerné	Tout public avec un très bon niveau de natation (test obligatoire)
Objectif de la formation	L'unité d'enseignement « surveillance sauvetage aquatique » a pour objectif essentiel de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage au sein des établissements de baignade d'accès payant définis à l'article D. 322-12 du code du sport. Elle a également pour objectif supplémentaire de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer ces mêmes missions dans le contexte des baignades ouvertes gratuitement au public, conformément à l'article D. 322-13 du code du sport.
Compétences attendues (Programme de la formation)	I. Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment - Connaître la formation et les prérogatives du surveillant sauveteur aquatique - Connaître la responsabilité du sauveteur - Connaître l'organisation des secours - Connaître la réglementation de l'accueil des différents publics - Rendre compte au travers d'un acte administratif - Se situer dans la hiérarchie et l'organisation du milieu professionnel II. Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade - Connaître les grands principes d'hygiène et de sécurité - Connaître les risques liés à l'environnement - Connaître l'apnée et ses dangers - Connaître les risques liés au traumatisme du rachis dans l'eau - Connaître les grands principes de la noyade III. Développer des actions de prévention adaptées - Mettre en œuvre des moyens de prévention IV. Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques le cas échéant - Connaître l'organisation de la sécurité - Mettre en œuvre des techniques de surveillance et de mise en alerte - Gérer le public V. Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre du matériel spécifique - Assurer la prise en charge d'une victime dans l'eau - Connaître et mettre en œuvre les différentes techniques de sauvetage sans matériel - Connaître et mettre en œuvre les différentes techniques de sortie d'une victime de l'eau
Délai d'accès	Notre calendrier de formation permet un accès à cette formation suivant le nombre de place disponible lors de l'inscription
Accessibilité et handicap	Lieu de formation adaptés aux PMR. Formation accessible pour des personnes en situation de handicap. Veuillez prendre contact avec nous pour évaluer la faisabilité de votre projet

Moyens pédagogiques	- Sac de secours opérationnel de formation - Mannequin de sauvetage ILS - Livret du SSA
Techniques pédagogiques	- Exposé interactif - Questionnement - Étude de cas - Travail de groupe - Démonstration pratique - Entraînement par ateliers
Formation continue	Obligatoire tous les ans (N+1) pour garder le certificat de compétences valide
Cadre réglementaire	- Arrêté du 29 juillet 2026 modifiant divers arrêtés relatifs aux filières de sécurité civile NOR : INTE2619852A - Arrêté du 29 juillet 2026 portant création d'un dispositif temporaire de validation par l'expérience pour l'obtention du certificat de compétences de formateur en sauvetage aquatique NOR : INTE2619859A
Suite de parcours	FC SSA, FC PSE 2, Formateur PSC, Formateur PSE, Formateur SA



Pré-requis

- Avoir 17 ans minimum à l'entrée en formation
- Présenter un certificat médical en cours de validité et délivré dans les conditions fixées par l'article A. 322-10 du code du sport
- Titulaire du certificat de compétences de secouriste PSE2 ou équivalent à jour de sa formation continue
- Réussite au test d'entrée en formation



Effectif par session

6 à 12 personnes pour 2 formateurs
13 à 18 personnes pour 3 formateurs



Durée

35 heures de face à face pédagogique



Évaluation et Certification

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir acquis les compétences attendues
- Satisfaire aux modalités certificatives et au test de natation certificatif, définis par circulaire du ministre en charge de la sécurité civile et présent dans le RIC du CNF de la FNMNS



Qualifications des formateurs

- Formateur au sauvetage aquatique
- Maître-Nageur Sauveteur (MNS, BEESAN, BPJEPS AAN)



Attribution finale

Certificat de compétences de Surveillant Sauveteur Aquatique SSA

Taux de satisfaction	Taux de réussite

Tarif : 450€